



APÔTRE, TITRE OU FONCTION ?

LES 12 ET LES AUTRES ?

UN MESSAGE DU PASTEUR DANIEL VINDIGNI

Éphésiens 4:11 présente les cinq Ministères attachés à la Parole pour le service de l'Église : les Apôtres, les Prophètes, les Évangélistes, les Pasteurs et les Docteurs. Ces Ministères ne sont pas de simples titres honorifiques, mais des fonctions réelles et concrètes destinées à l'édification des Chrétiens.

Il est important de souligner que, dans la maturité du Ministère, un serviteur de Dieu peut exercer plusieurs de ces fonctions. Ainsi, un Apôtre peut également évoluer dans l'expression des quatre autres Ministères, et il en va de même pour chacun d'eux. Cela met en lumière la richesse et la diversité du service accompli par les hommes de Dieu : tout en conservant une fonction principale, qui constitue le fondement de leur appel, leurs Ministères peuvent se compléter et s'enrichir au fil du temps et de leur élévation spirituelle.

En résumé, ces cinq Ministères sont à la fois des titres et des fonctions cumulables. Ils peuvent s'articuler harmonieusement, tout en préservant une fonction fondamentale et première propre à chaque appel.

Concernant le Ministère d'Apôtre, le Nouveau Testament établit une distinction claire entre les douze premiers Apôtres, choisis par Jésus pour poser les fondements doctrinaux, et d'autres Apôtres tels que Barnabas, Silas, Apollos, ainsi que plusieurs envoyés mentionnés dans le livre des Actes. Le Ministère d'Apôtre ne se limite donc pas aux Douze, mais continue d'être accordé par Dieu au fil des siècles.

S'agissant de Paul, il est considéré comme le remplaçant de Judas et destiné à siéger sur l'un des douze trônes mentionnés par Jésus (Matthieu 19:28). Certains pensent que Judas aurait été remplacé par Matthias, associé aux onze Apôtres à la suite d'un tirage au sort organisé dans la chambre haute à l'initiative de Pierre (Actes 1:15-26). Toutefois, Matthias ne sera plus jamais mentionné par la suite. En réalité, c'est le Saint-Esprit qui a souverainement choisi Paul comme véritable remplaçant.